



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

GRAND EST

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

5 Boulevard de la Défense

Espace Partenaires - 2ème étage - 57078 Metz Cedex 3

03 87 20 36 80 - www.cma-grandest.fr

contact@cma-grandest.fr - www.artisanat.fr

PASSERELLE VTC TAXI - ADMISSIBILITE EPREUVES SPECIFIQUES TAXI ET ADMISSION TAXI

04ENR_FIP_FormationPassVTCTaxi

Code(s) NSF : 311

Code CPF : 237429

Décret n° 2004-1164 du 02 Novembre 2004 - N° SIRET : 130 028 012 00016

Numéro de Déclaration d'Activité 44570405157 enregistré auprès du Préfet de la Région Grand-Est

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Mise à jour : Mai 2024

Public :

Tout candidat ayant validé depuis moins de 3 ans l'épreuve d'admissibilité de l'examen de conducteur de VTC
Artisan / Salarié / Demandeur d'emploi

Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter pour étudier votre demande et les besoins en compensation si nécessaire : information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est*/ou nous contacter

Niveau d'entrée / Prérequis :

Justifier de l'obtention de l'épreuve d'admissibilité VTC/ remplir les conditions d'inscription à l'examen / permis B en cours de validité

Statut :

Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré ou non

Durée & accès :

28 heures de formation
soit 4 journées de 7 heures

Accès : dès les effectifs réunis et les conditions réalisées

Modalités d'inscription : se rapprocher des contacts en département.

Prochaines sessions :

Nous consulter

Objectif de qualification :

Obtenir l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi, enregistré au Répertoire Spécifique fiche 5635

NB : la formation doit être suivie dans le département de passage de l'examen.

Objectif pédagogique de la formation :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable d'identifier et respecter la réglementation nationale ou locale de l'activité taxi mais aussi d'appliquer les spécificités du territoire d'exercice, et de manipuler les équipements spéciaux taxi tout en effectuant un transport dans le respect de la sécurité routière.

Compétences visées et résultats attendus :

- Mettre en pratique les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'éco-conduite concourant à un transport en sécurité.
- Réaliser des courses en appliquant la réglementation en vigueur (tarification, etc) et en manipulant les équipements spéciaux.
- Conformer son activité à la réglementation spécifique taxi en matière de gestion, d'équipements spéciaux et de transport de malades assis.
- Assurer, par sa conduite en circulation, la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.
- Délivrer, par sa connaissance du territoire d'exercice, des informations touristiques de qualité à la clientèle

Nouvelle formation

*Chemin d'accès : cma-grandest.fr

1/3

Lieu de formation & contact :

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de Région Grand Est -
Etablissement des Ardennes :
8 rue de Clèves
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : 03.24.56.81.81
formation08@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de Région Grand Est -
Etablissement de l'Aube :
37 Rue des Bas Trévois
10000 TROYES
Tél. : 03.25.82.62.06
formation10@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de Région Grand Est -
Etablissement de la Marne :
68 boulevard Lundy
51086 REIMS Cedex
Tél. : 03.26.40.64.94
formation51@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de Région Grand Est -
Etablissement de la Haute-
Marne :
9 rue Decrès
52000 CHAUMONT Cedex
Tél. : 03.25.32.19.77
formation52@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de Région Grand Est -
Etablissement de la Meurthe-et-
Moselle :
4 rue de la Vologne - 54520
LAXOU

40 rue Carnot - 54150 VAL DE
BRIEY
Tél. : 03.83.95.60.58
formation54@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de Région Grand Est -
Etablissement de la Meuse :
Route du Pont de Dammarie
Bâtiment les Roises 3e étage
55000 SAVONNIERES-DEVANT-
BAR

23 rue de la Belle Vierge
55100 VERDUN
Tél. : 03.29.79.76.65
formation55@cma-grandest.fr

Contenu :

- Module F : Réglementation locale et connaissance du territoire

- Module G : Réglementation Nationale Taxi

21 h - en salle

- Module Admission : Conduite – mise en situation

7 h - en véhicule taxi école

Contenu détaillé sur demande

Organisation de la formation :

Uniquement en présentiel au sein des organismes de formation agréé :

- par la Préfecture de la Meurthe et Moselle sous le numéro 01-54-2021
- par la Préfecture de la Marne sous le numéro A21-51-01
- par la Préfecture de la Haute-Marne sous le numéro 52-2021-02-73
- par la Préfecture des Ardennes sous le numéro 167-2020-01
- par la Préfecture de l'Aube sous le numéro 2020-001
- par la Préfecture de la Meuse sous le numéro 2022-001

Langue parlée : français

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Supports législatifs et réglementaires
- Remise de supports pédagogiques
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Exercices sur véhicule taxi école
- Bilan intermédiaire et final

Validation du parcours / Modalités d'évaluation :

- Tour de table et recueil des besoins supplémentaires en début et en cours de séquences
- Audit de conduite
- Examen blanc complet
- Questionnaire de satisfaction de la qualité perçue
- Remise d'une attestation de suivi
- Passage de l'examen à l'issue de la formation selon calendrier régional des épreuves d'admissibilité et d'admission

(les coûts de la formation ne comprennent pas les frais annexes : frais d'inscription à l'examen, visite médicale, carte professionnelle, location de véhicule école)

Coût de la formation :**25€/H TTC par stagiaire**

- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF)
- Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation selon les règles définies par les dispositifs de financement existant (OPCO, FAFCEA, ...).
- Nous contacter

Equipements :

- Salles d'enseignement équipées de tableaux blancs et/ou vidéoprojecteur
- Accès WIFI
- Véhicule Taxi Ecole
- Accès aux personnes à mobilité réduite

Participants :**20 stagiaires maximum**

Session ouverte à partir de 5 stagiaires

Pour plus de renseignements :

Référent / Contact Handicap - mail :

Information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est* /ou nous contacter.

Débouchés

Conducteur de taxi salarié
Conducteur de taxi artisan
Conducteur de taxi locataire-gérant

Après réussite de l'examen et obtention de la carte professionnelle Taxi en préfecture

Possibilité de poursuites d'études :

NC

Qualification des formateurs :

Conformes à l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur.

Titulaires d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,

Titulaires titre ou diplôme de niveau supérieur ou égal au niveau 3 (gestion, anglais, français)

Titulaires TP ECSR ou BEPECASER,

Conditions générales de vente :

à consulter en flashant ce code



Pour les équivalences et passerelles (cf : notre site internet ou nous contacter)